



**BEWENG**  
SECURITY SOLUTIONS

12, rue St. Willibrord | L-2729 Luxembourg  
+352 49 27 62 | info@beweng.lu | www.beweng.lu



ACCESS  
CONTROL



MECHANICAL  
SECURITY SOLUTIONS



VIDEO  
SURVEILLANCE



INTRUDER  
ALARM SYSTEMS



FIRE  
PROTECTION



SECURITY  
SAFES

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

### Généralités

1. Les conditions générales de vente suivantes s'appliquent exclusivement sur tous les marchés sur lesquels Beweng S.A. intervient en tant que vendeur, sauf accord contraire expressément stipulé par écrit. Par conséquent, en acceptant un contrat avec Beweng S.A., le client, ci-après dénommé « l'acheteur », accepte expressément les présentes conditions et renonce à invoquer ses propres conditions ou toute autre condition, qu'elles soient générales ou particulières, imprimées ou non, à moins qu'elles n'aient été approuvées par écrit par le vendeur.

### Prix

2. Les prix et conditions figurant dans les offres sont sans engagement pour le vendeur. Une commande n'engage le vendeur qu'après confirmation écrite de sa part. L'envoi de la marchandise ou de la facture peut se substituer à l'acceptation écrite par le vendeur.

3. Sauf convention contraire, les prix s'entendent départ entrepôt. En fonction du volume de la commande et des conditions de transport, une participation aux frais de transport peut être facturée.

4. Sauf accord contraire, les prix s'entendent toujours hors TVA.

5. Les prix de vente indiqués dans les listes de prix du vendeur sont basés sur les prix d'achat connus à la date de l'offre. Toute modification de prix effectuée par les fournisseurs du vendeur, ainsi que toute variation du taux de change des devises étrangères, entraîne automatiquement un ajustement du prix de vente indiqué dans l'offre, cet ajustement étant d'une ampleur équivalente.

6. Les prix n'incluent pas la valeur des palettes et des emballages, ni les autres frais annexes : ceux-ci seront, le cas échéant, facturés séparément. Les conditions de reprise des palettes et des emballages font l'objet d'un accord spécifique entre les deux parties. Les frais de déchargement à l'aide d'une grue sont facturés sur la base du tarif forfaitaire ou unitaire communiqué à l'acheteur. Le déchargement d'objets lourds, tels que des coffres-forts, sur une dalle en béton s'effectue sous la responsabilité expresse de l'acheteur, qui doit s'assurer de la stabilité de celle-ci.

### Livraisons

7. La livraison s'effectue au pied du camion, sous réserve que la voie d'accès soit praticable. Le déchargement ou les frais qui en découlent sont à la charge de l'acheteur, qui doit également supporter les frais résultant du mauvais état des routes ou de l'impossibilité de décharger la livraison.

8. Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif et courent à compter de la date de réception intégrale de l'acompte. Leur non-respect ne donne donc droit à l'acheteur ni à un recours ni à une action en résiliation.

9. En son absence, l'acheteur déclare qu'il autorise toute personne présente sur le lieu de livraison à réceptionner valablement la marchandise et renonce à toute réclamation ou action en justice du fait d'une non-réception personnelle de la marchandise.

10. L'acheteur est tenu, dès que la marchandise achetée est disponible en entrepôt, soit de venir la retirer, soit d'en accepter la livraison dans un délai de deux semaines. Passé ce délai, des frais de stockage pourront lui être facturés.

### Paielements

11. Les factures sont payables au comptant sans escompte, sauf si le vendeur en décide autrement. Les frais de paiement sont à la charge de l'acheteur.

12. Le vendeur se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'accepter ou de refuser l'ouverture d'un compte client pour les personnes physiques ou morales qui en ont fait la demande. Le vendeur se réserve expressément le droit de clôturer ou de suspendre l'utilisation du compte client ainsi que les commandes futures et en cours, notamment en cas de non-paiement des factures dans les délais impartis. Dans ce cas, toutes les autres factures, même si elles ne sont pas encore échues, deviennent immédiatement exigibles. Pendant l'accomplissement des formalités d'ouverture du compte acheteur sur, tous les achats doivent être réglés au comptant.

13. Toute facture non réglée à la date d'échéance convenue sera majorée, de plein droit, d'intérêts de retard à compter de la date d'échéance du deuxième rappel, au taux de 2 % (particuliers) et de 8 % (entreprises, collectivités publiques, État) sur le montant principal de la créance, taxes, frais, redevances et autres charges comprises.

### Réserve de propriété

14. Les marchandises vendues restent la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral du prix par l'acheteur.

15. En outre, le vendeur se réserve le droit de faire transcrire l'acte constatant la vente afin de pouvoir faire valoir le privilège du vendeur prévu par la loi.

### Frais de relance et de recouvrement

16. Tous les montants de factures échus qui ne sont pas réglés dans les huit jours suivant l'envoi du deuxième rappel seront majorés de frais de rappel d'un montant minimum de 20 € (particuliers) et de 40 € (entreprises, collectivités publiques, État). Si les montants dus, les frais de relance et les intérêts de retard ne sont pas réglés dans les huit jours suivant l'envoi du troisième rappel, des frais de recouvrement seront également facturés en raison du recours à un avocat ou à une société de recouvrement.

### Retours et échanges

17. Les retours ou échanges doivent être expressément acceptés par le vendeur. En cas d'accord, l'acheteur doit impérativement présenter la facture ou le ticket de caisse ainsi que le bon de livraison correspondant à la marchandise retournée ou échangée. Passé le délai de 30 jours suivant la livraison, aucun échange ne pourra plus être effectué. Seules les marchandises disponibles en stock et se trouvant dans leur emballage d'origine peuvent éventuellement être échangées. En cas de retour, l'acheteur doit demander par écrit s'il souhaite que le vendeur vienne récupérer la marchandise renvoyée. Dans ce dernier cas, 20 % du prix de la marchandise lui seront retenus au titre des frais de transport et autres frais. Si l'acheteur procède lui-même au retour, seuls 10 % du prix de la marchandise lui seront retenus à titre de frais. En cas de retour, l'acheteur recevra un bon d'achat ou un avoir valable trois mois.

**BEWENG S.A.**

12, rue St. Willibrord  
L-2729 Luxembourg

+352 49 27 62

info@beweng.lu

www.beweng.lu

USt-IdNr.: LU28474736

R.C.: B205601

Mat.: 2016 2204 166

ID. TVA.: LU28474736

BILLULL:

LU26 0022 2101 2711 4100

Mitglied im Fachverband:

interkey

BHE

MADE IN  
LUXEMBOURG

**BEWENG**  
SECURITY SOLUTIONS12, rue St. Willibrord | L-2729 Luxembourg  
+352 49 27 62 | info@beweng.lu | www.beweng.luACCESS  
CONTROLMECHANICAL  
SECURITY SOLUTIONSVIDEO  
SURVEILLANCEINTRUDER  
ALARM SYSTEMSFIRE  
PROTECTIONSECURITY  
SAFES**Responsabilité et réclamations**

18. La responsabilité du vendeur pour non-exécution de ses obligations contractuelles ne peut être engagée qu'en cas de faute grave de sa part. En principe, le vendeur n'assume aucune responsabilité quant aux produits vendus. Toutefois, la responsabilité du vendeur, s'il est jugé responsable par un tribunal, ne peut donner lieu à des dommages-intérêts supérieurs à 12 500 €.

19. Toute réclamation doit en principe être formulée dès la réception de la marchandise ou être obligatoirement soumise par écrit dans les 8 jours suivant la livraison. Une réclamation ne peut toutefois être acceptée qu'avant la transformation de la marchandise.

20. Les marchandises sont réputées reçues et acceptées avant le départ ou comme telles dès la demande de livraison. Les légères différences entre les marchandises livrées et les échantillons présentés lors de la commande ne donnent pas lieu à réclamation, pour autant qu'elles n'affectent pas l'utilisation normale des marchandises. S'il s'avère matériellement impossible pour le vendeur d'exécuter la commande dans les délais fixés, il se réserve le droit de remplacer les marchandises initialement prévues par des marchandises de qualité équivalente.

21. Beweng S.A. accorde une garantie produit de deux ans sur toutes les livraisons et les montages effectués par ses soins. Toute réclamation doit être introduite par lettre recommandée dès la constatation des défauts.

**Clause attributive de juridiction**

22. Le présent contrat est régi par le droit luxembourgeois. Les tribunaux luxembourgeois sont seuls compétents.

**Divers**

23. La commande est conclue aux conditions susmentionnées, dont l'acheteur reconnaît avoir pris connaissance. L'acceptation de la livraison vaut acceptation des conditions générales de vente. Dans le cas où une ou plusieurs des dispositions ci-dessus seraient jugées invalides, il est convenu entre les parties que toutes les autres dispositions restent applicables.

24. Pour toute modification ultérieure de l'adresse de livraison ou de facturation, nous facturons des frais de dossier de 25 euros.

25. Dans le cadre de nos services de dépannage, nous nous engageons à traiter les urgences rapidement et efficacement. Des frais de déplacement et d'intervention peuvent s'appliquer ; ceux-ci sont communiqués à l'avance en toute transparence. Nos prestations s'appuient sur les normes convenues et s'adaptent aux besoins individuels de nos clients. Les conditions de service suivantes s'appliquent :

26. Frais de déplacement et d'intervention : la facturation s'effectue sur la base de forfaits transparents, qui varient en fonction de l'heure de la journée et du jour de la semaine.

- a. Horaires de travail normaux : du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h 30, les forfaits standard s'appliquent.
- b. Soirées et nuits : pour les interventions entre 16 h 30 et 8 h 00 ainsi que le week-end, un supplément de X % est appliqué.
- c. Jours fériés : les jours fériés légaux, un forfait distinct est facturé, qui est communiqué à l'avance.

27. Étendue des prestations : nos prestations comprennent le diagnostic, la résolution du problème signalé et, le cas échéant, la fourniture de pièces de rechange, dans la mesure où cela est techniquement possible.

28. Information et accord : tous les coûts sont communiqués à l'avance en toute transparence et nécessitent l'accord du client avant le début des travaux. Nos frais de service et de déplacement doivent être réglés par carte bancaire dès l'arrivée du technicien.

29. Urgences en dehors des conditions habituelles : en cas d'urgence en dehors des horaires mentionnés ci-dessus, un devis personnalisé peut être établi.

Les forfaits détaillés et les suppléments peuvent être demandés par téléphone.

26. Annulation de rendez-vous et forfait d'annulation

Les rendez-vous convenus sont contraignants. Si l'acheteur ne peut pas se présenter à un rendez-vous, il doit l'annuler au moins 48 heures avant l'heure convenue. Si l'annulation n'est pas effectuée dans les délais impartis ou si l'acheteur ne se présente pas au rendez-vous convenu, le vendeur se réserve le droit de facturer des frais forfaitaires de 100 € au minimum, sauf en cas de motif valable justifié. Le vendeur se réserve le droit de réclamer une indemnisation pour tout préjudice supplémentaire.

27. Annulation, retour et frais de traitement

Pour être valables, les annulations doivent toujours faire l'objet d'un accord préalable de BEWENG S.A., formulé par écrit. Une demande d'annulation doit parvenir à BEWENG S.A. dans un délai de 14 jours calendaires à compter de la réception de la confirmation de commande.

Passé ce délai, toute annulation de la commande est en principe exclue. Des exceptions ne sont possibles qu'à titre exceptionnel, après examen préalable du cas concerné et uniquement avec l'accord écrit explicite de BEWENG S.A., à titre de geste commercial. Il n'existe aucun droit à l'acceptation d'une annulation.

Si, à titre exceptionnel, BEWENG S.A. accepte une annulation, l'entreprise est en droit de facturer, pour les marchandises qui ont déjà été commandées de manière ferme, planifiées, configurées, réservées ou mises à disposition sur mesure pour la commande en question, des frais forfaitaires de reprise et de traitement s'élevant à 20 % de la valeur nette des marchandises.

Le client se réserve le droit de prouver que BEWENG S.A. n'a subi aucun frais ou préjudice, ou seulement des frais ou préjudices nettement inférieurs. BEWENG S.A. se réserve le droit de prouver l'existence de frais ou de préjudices réels supérieurs à ce montant. Cette disposition s'applique exclusivement aux professionnels. Les droits légaux, notamment les droits liés aux défauts, ainsi que les droits légaux impératifs des consommateurs, ne sont pas affectés.